



## SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT

### PROGRAMME D'APPUI A LA GOUVERNANCE ET SURVEILLANCE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES AU GABON (PA GO SIE GA)



<b>Intitulé</b>	Programme d'Appui à la <b>GO</b> uvernance et <b>Sur</b> veillance des <b>Ind</b> ustries <b>Ex</b> tractives au <b>GAB</b> on (PAGOSIEGA)
<b>Lieu(x)</b>	Gabon
<b>Demandeur principal</b>	Ministère de l'Économie et de la Relance assurant la tutelle de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) au Gabon
<b>Statut juridique</b>	Organisme gouvernemental
<b>Entités affiliées</b>	Groupe Multipartite Secrétariat Technique Permanent
<b>Adresse</b>	Quartier Batterie IV, Immeuble Bel Espace, derrière l'Ambassade du Togo E-mail : <a href="mailto:eitipermanencempgm@gmail.com">eitipermanencempgm@gmail.com</a>
<b>Personne ressource à contacter</b>	Marcellin Nziengui Secrétaire Technique Permanent

Mars 2022

## Table des matières

<b>PARTIE A. PRESENTATION SUCCINCTE.....</b>	<b>3</b>
<b>1 RESUME DU PROGRAMME .....</b>	<b>3</b>
1.1. Fiche d'identité .....	3
1.2. Description brève .....	4
1.3. Pertinence du programme .....	6
<b>PARTIE B. DEMANDE COMPLETE .....</b>	<b>8</b>
<b>2 DETAILS DU PROGRAMME .....</b>	<b>8</b>
2.1. Cadre stratégique.....	8
2.2. Demandeur du programme : Ministère de l'économie et de la relance tutelle de l'ITIE Gabon ...	9
2.3. Contexte sectoriel et enjeux .....	9
2.4. Objectifs global, sectoriel et spécifiques du programme .....	10
2.5. Résultats escomptés .....	10
2.6. Activités indicatives .....	10
2.7. Objectifs/résultats/risques/mesures d'atténuation .....	11
2.8. Questions transversales .....	11
2.9. Groupes cibles.....	12
2.10. Approche de mise en œuvre.....	13
2.11. Modalités de contrôle et de suivi .....	15
2.12. Budget prévisionnel .....	15
2.13. Chronogramme indicatif .....	19

# PARTIE A. PRESENTATION SUCCINCTE

## 1 RESUME DU PROGRAMME

### 1.1. Fiche d'identité

<b>Intitulé</b>	<b>Programme d'Appui à la Gouvernance et Surveillance des Industries Extractives au Gabon (PAGOSIEGA)</b>
<b>Durée totale (mois)</b>	36 mois
<b>Contribution demandée à l'UE (montant)</b>	1 136 433 EURO
<b>Contribution du Gabon en nature (10%)</b>	150 000 EURO
<b>Budget total indicatif</b>	1 343 255 EURO
<b>Imprévus (5%)</b>	56 822 EURO
<b>Date de démarrage</b>	Juillet 2022
<b>Objectif Global (OG) :</b>	Contribuer à la promotion de la gouvernance responsable et transparence et au renforcement de la surveillance des activités du secteur des industries extractives au Gabon en vue d'une croissance économique inclusive contribuant au développement durable et à la réduction de la fragilité des populations
<b>Résultat attendu (RA) :</b>	La gestion durable et responsable des richesses dérivées des ressources extractives bénéficie aux citoyens, à l'amélioration de leurs bien-être et cadres de vie
<b>Objectif Sectoriel (Os) :</b>	Renforcer l'utilisation rationnelle des revenus du secteur extractif et développer des capacités d'audit desdits revenus au bénéfice des parties prenantes
<b>Objectifs Spécifiques (OS) :</b>	<b>OS1 :</b> Promouvoir la gouvernance responsable et la transparence du secteur extractif, asseoir la crédibilité et rendre fonctionnel le GMP et STP ITIE Gabon <b>OS2 :</b> Renforcer les capacités des parties prenantes et dispositifs de la surveillance du secteur extractif
<b>Groupe(s) cible(s)</b>	Administration publique Entreprises publiques Entreprises privées Parlement Médias/Presse Organisations de la société civile Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques Autorité de vérification et d'audit
<b>Bénéficiaires finaux</b>	Usagers du service et des prestations publiques Population gabonaise
<b>Résultats escomptés</b>	<b>R1 :</b> La gouvernance responsable et la transparence du secteur extractif sont promues et permettent d'asseoir la crédibilité du GMP/STP ITIE Gabon <b>R2 :</b> Les capacités des parties prenantes et dispositifs de la surveillance du secteur extractif sont renforcées
<b>Finalité</b>	L'ITIE Gabon parvient à devenir un centre de référence en matière de fourniture des informations sur les revenus du secteur extractif, capable de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies, à ceux de la Vision Minière Africaine et ceux de l'Union Africaine à travers son agenda de développement 2063

<b>Principales activités par objectifs</b>	<p>OS1 : Promouvoir la gouvernance responsable et la transparence du secteur extractif)</p> <p><b>Activité 1 :</b> Réaliser des études diagnostiques approfondies en référence aux exigences de la norme</p> <p><b>Activité 2 :</b> Opérationnaliser les outils de gouvernance et de transparence</p> <p>OS2 : Renforcer les capacités des parties prenantes et dispositifs de la surveillance du secteur extractif</p> <p><b>Activité 1 :</b> Organiser des sessions de formations thématiques</p> <p><b>Activité 2 :</b> Réaliser des études diagnostiques approfondies en référence aux exigences de la norme</p> <p><b>Activité 3 :</b> Opérationnaliser les outils anti-corruption et de surveillance</p>
--	--

## 1.2. Description brève

### 1.2.1. Contexte sectoriel/national/régional/international (y compris les principaux défis)

S'agissant des contextes sectoriel et national, on note que le Gabon possède un atout majeur de disposer d'importantes ressources naturelles en dépit des décennies d'exploitation de celles-ci, ressources du sol (eaux, forêts, bois, pêche, agriculture, biodiversité, etc.) et ressources du sous-sol (pétrole, gaz, mines). Il ambitionne de réussir la mutation de son économie de rente reposant sur ses matières premières vers une économie à valeur ajoutée et diversifiée afin qu'à l'horizon 2025, l'économie gabonaise ne repose plus sur un seul pied mais sur trois piliers solides dont le Gabon Industriel, le Gabon Vert et le Gabon des Services abondamment décrits dans le plan stratégique du Gabon Emergent.

Dans cette même logique, le Gouvernement s'emploie actuellement à l'accélération et la transformation du pays à travers les orientations stratégiques et les douze (12) projets sectoriels structurants du plan d'accélération et de transformation (PAT 2021-2023). Les réformes en cours de mise en œuvre devraient à terme permettre de structurer des filières porteuses de croissance et de valeur ajoutée, de garantir une transparence accrue dans le secteur extractif gabonais, d'enrayer les déficits structurels des entreprises publiques, de revoir la gouvernance pour optimiser la production et les profits.

L'aboutissement des réformes en cours passe également par une étape de capitalisation et de partage des expériences et de bonnes pratiques déjà mené par certains partenaires sous-régionaux ou internationaux. A ce titre le partenariat Union Européenne – Nations Unies en Action « *Ressources naturelles et prévention des conflits, du risque à la prospérité* » mérite d'être cité et partagé. Il en est de même de la facilitation de l'interopérabilité des instruments internationaux à l'intention des firmes multinationales et leur application au niveau national à travers :

- (i) RSE des ressources naturelles, promotion de politique durable
- (ii) Déclaration des entreprises multinationales extractives
- (iii) Application des exigences de norme ITIE 2019
- (iv) Pacte mondial de l'ONU 2000
- (v) Référentiel ISO 26000
- (vi) Global Mining Initiative
- (vii) Dispositions du Dodd-Franck Act. des États-Unis
- (viii) Directive européenne 2013/34/UE sur la transparence des industries extractives

Ainsi, promouvoir une gouvernance raisonnée, intégrée et inclusive des ressources naturelles par toutes les parties prenantes peut faire la différence entre la prospérité partagée promise dans le PSGE et le faible développement local perceptible au niveau des communautés de base vivant proche des sites d'exploitation des ressources naturelles du sol et du sous-sol.

Quant aux contextes régional et international, ils sont marqués par la double crise sanitaire de la Covid-19, la récession mondiale liée à la volatilité des prix des matières premières et l'institutionnalisation des processus de normalisation. En dépit de l'existence d'un cadre constitutionnel consacrant les principes de redevabilité et de bonne gouvernance d'une part et une volonté politique des plus autorités du pays favorable à la mise en œuvre de la norme ITIE 2019 d'autre part.

Les **défis** à l'origine de répercussions négatives de l'exploitation des ressources extractives sont les suivants :

- ✓ **Un cadre législatif et réglementaire partiel et souvent inadapté à la pratique de la bonne gouvernance et de la transparence prônée par l'approche ITIE ;**
- ✓ **Une pratique fréquente de la corruption, de crimes organisés, de trafics et des pillages des ressources naturelles ;**
- ✓ **De faibles capacités des parties prenantes en audit des revenus du secteur extractif et une insuffisance d'outils techniques et de mécanismes de surveillance des industries extractives ;**
- ✓ **Une opacité des opérations dans la chaîne de valeur, une faible traçabilité et une reddition insuffisante des revenus issus de l'exploitation des ressources extractives occasionnant un déficit de gouvernance avérée et une déperdition importante des revenus extractifs (flux financiers illicites) ;**
- ✓ **Une mise en danger et marginalisation des populations fragiles et vulnérables vivant proches des sites extractifs et occasionnant une perte des droits fondamentaux de la personne ;**
- ✓ **Une faible prise en compte des intérêts liés à la protection de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, du respect de l'approche genre et de l'impact socio-économique de ces activités.**

Pourtant, ces ressources naturelles constituent des moyens de subsistance et de développement local de la population qu'il convient de gérer durablement afin que les citoyens bénéficient davantage de la richesse de leurs ressources naturelles. Ce programme constitue une des solutions permettant d'atténuer les défis susmentionnés. Il se focalise sur les secteurs pétroliers, gazier et minier.

### 1.2.2. Analyses/études réalisées en appui de la conception du programme et groupes cibles consultés

Au niveau africain et international, de nombreuses productions intellectuelles et initiatives existent sur les ressources extractives. Toutefois, il importe au niveau national d'actualiser certaines études diagnostiques en les approfondissant sur certains concepts (*Fiscalité, Contrats et licences et registres, Propriété réelle, Participation de l'Etat, Statistiques des opérations, Revenus, Flux de revenus infranationaux, Paiements des entreprises, Dépenses et leur affectation, Niveau de désagrégation des informations, Contribution RSE des entreprises, etc.*) développés dans les 7 exigences de la norme ITIE rappelées ci-après.

<p><b>Exigence 1 : Gouvernance et supervision du processus ITIE</b>  Engagement de l'État (1.1)  Engagement des entreprises (1.2)  Engagement de la société civile (1.3)  Protocole de l'ITIE sur la participation de la société civile  Le Groupe multipartite (1.4)  Le plan de travail (1.5)  Mise en place d'un secrétariat national (note d'orientation)</p>	<p><b>Exigence 4 : Collecte de revenus</b>  Cadrage et matérialité de la divulgation exhaustive des taxes et des revenus (4.1)  Revenus provenant des ventes des parts de production de l'État et autres revenus perçus en nature, y compris les ventes de matières premières (4.2)  Fournitures d'infrastructures et accords de troc (4.3)  Revenus provenant du transport (4.4)  Transactions liées aux entreprises d'État (4.5)  Paiements infranationaux (4.6)  Niveau de désagrégation, y compris la déclaration par projets individuels (4.7)  Ponctualité des données (4.8)  Qualité des données et vérification (4.9)  <b>Exigence 5: Allocations de revenus</b>  Répartition des revenus provenant des industries extractives (5.1)  Transferts infranationaux (5.2)  Gestion des revenus et des dépenses (5.3)</p>
<p><b>Exigence 2 : Cadre juridique, contrats et licences</b>  Cadre légal et régime fiscal (2.1)  Octrois de licences (2.2)  Registre des licences (2.3)  Contrats, y compris la transparence des contrats (2.4)  Propriété réelle (2.5)  Participation de l'État (2,6)/entreprises d'État</p>	<p><b>Exigence 7: Communication des résultats et de l'impact de l'ITIE</b>  Débat public (7.1)</p>
<p><b>Exigence 3 : Prospection et production</b>  Aperçu du secteur de la prospection (3.1)  Aperçu du secteur de la production (3.2)  Aperçu du secteur des Exportations (3.3)</p>	

Vue d'ensemble de l'extraction minière artisanale et à petite échelle	Elaboration d'une politique de données ouvertes, publication et initialisation du débat public (7.1)
<b>Exigence 6: Dépenses d'ordre social et économique</b>	Accessibilité des données, y compris le résumé des données de l'ITIE et les rapports de synthèse (7.2)
Dépenses sociales par entreprise extractive (6.1)	Écarts et recommandations des Rapports ITIE (7.3)
Dépenses quasi fiscales (6.2)	Examen des résultats, de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE et diffusion de rapport d'avancement annuel (7.4)
Contribution du secteur extractif à l'économie, y compris l'extraction minière artisanale et à petite échelle (6.3)	

Les activités proposées dans ce programme sont extraites du plan de travail triennal 2022-2024 élaboré par le GMP lors de la préparation et sensibilisation à la candidature du Gabon. Elles adressent des solutions aux questions relatives aux renforcement des capacités des parties prenantes, à la transparence dans la chaîne des opérations et aux résultats et impacts des résultats de l'ITIE.

### 1.3. Pertinence du programme

#### 1.3.1. Pertinence par rapport aux objectifs/résultats/secteurs/thèmes/priorités spécifiques

Le programme est pertinent aux objectifs et résultats détaillés aux sections 2.3 et 2.4. Il contribue de ce fait à la réalisation des priorités d'actions identifiées dans le plan de travail triennal 2022-2024 d'une part et vise à renforcer une croissance économique durable d'autre part.

#### 1.3.2. Pertinence par rapport aux besoins et contraintes spécifiques du pays cible et/ou des secteurs concernés (y compris les synergies avec d'autres initiatives en matière de développement)

Le Gabon s'est engagé ces dernières années dans la voie de modernisation de ses ressources publiques en mettant en œuvre plusieurs instruments et programmes dont le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE)/Vision 2025 contient des orientations stratégiques et opérationnelles permettant de relever un certain nombre de défis majeurs en lien avec la diversification des ressources et la croissance économique, la réduction de la pauvreté et des inégalités et la gestion durable des ressources naturelles pour les générations futures. Au Gabon, la matérialisation de cette vision s'est traduite par la mise en œuvre de plusieurs programmes dont le Programme de Connaissance et Préservation des Ressources Naturelles, le Programme de Cadre Juridique de Gabon Emergent.

Le paysage institutionnel gabonais a donc subi une amplification lors des dix (10) dernières années de profondes inflexions au niveau des cadres institutionnel, organisationnel des services de l'Etat, des règles de gestion des finances publique avec comme fait majeur l'instauration de la LOLFEB et de profondes modifications sectorielle au niveau de chaque administration, dans la pratique quotidienne de l'action publique, à travers l'introduction progressive de nouvelles méthodes et de multiples outils de gestion associée à la recherche de la performance publique.

Plusieurs mesures juridiques, institutionnelles, administratives ont été menées en lien avec le nouveau cadre de gestion publique basée sur la culture du résultat. Les principales avancées obtenues dans le cadre du processus de modernisation de la gestion publique au Gabon de 2010 à 2020 concernent les six (6) domaines ci-dessous dont les problèmes à traiter et leurs liens avec les objectifs, résultats et activités du programme sont par la suite explicités.

- Domaine de réforme 1: Réforme de la fonction publique
- Domaine de réforme 2: Réforme budgétaire
- Domaine de réforme 3: Promotion de la bonne gouvernance
- Domaine de réforme 4: Contrôle de gestion
- Domaine de réforme 5: Lutte contre la corruption
- Domaine de réforme 6: Evaluation des politiques publiques

Domaines de réformes	Défis/Maux à solutionner
<b>1 : Réforme de la fonction publique</b>	(i) une fonction publique étoffée et coûteuse, (ii) une qualité de services aux citoyens et aux entreprises insuffisantes, (iii) un cloisonnement inter et intra départements ministériels, (iv) des procédures peu formalisées, (v) une gestion

	peu dynamique des ressources humaines, (vi) une faiblesse des systèmes d'information, (vii) une absence de culture de résultats
<b>2 : Réforme budgétaire</b>	(i) amélioration de l'efficacité de la dépense publique à travers la modernisation de la gestion publique, (ii) la promotion de la transparence à tous les niveaux des processus opérationnels en renforçant le rôle du Parlement en matière budgétaire
<b>3: Promotion de la bonne gouvernance</b>	(i) promouvoir les règles et bonnes pratiques de transparence et de reddition des comptes dans la gestion des affaires publiques, promouvoir la participation des acteurs non étatiques dans l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre des politiques publiques, (iii) développer dans l'administration et les collectivités locales une culture de gestion vertueuse par l'application de la législation et (iv) concevoir et mettre en œuvre un programme national de bonne gouvernance
<b>4 : Contrôle de gestion</b>	(i) faible professionnalisation et opérationnalisation de la fonction du contrôle de gestion dans la gestion publique, (ii) insuffisance de documentation sur la stratégie, les objectifs, les niveaux de la performance attendue, les ajustements des moyens, les plans d'action et la mobilisation des ressources, le suivi de la réalisation et les réajustement des objectifs, (iii) faible application du contrôle de gestion dans la préparation du budget et dans sa déclinaison, à chacune de ses étapes, (iv) faible articulation avec l'ensemble des fonctions de pilotage et de contrôle
<b>5 : Lutte contre la corruption</b>	(i) une appropriation insuffisante par les groupes cibles des concepts sectoriels (bonne gouvernance, système de management anticorruption, normes ISO/IEC, système de suivi-évaluation, indicateurs, vérification, inspection, contrôle, audit, etc.), (ii) l'inexistence d'un cadre national de planification, de pilotage et d'évaluation des politiques publiques ainsi que l'inexistence d'un système national intégré multidimensionnel du suivi et de l'évaluation, (iii) l'absence de cadre de coordination, de partage et de dialogue des différents groupes cibles chargés de la planification, de la mise en œuvre, du suivi, des contrôles et de l'évaluation, (iv) le faible ancrage et pilotage des fonctions de bonne gouvernance, de lutte contre la corruption et de suivi-évaluation au sein des ministères, des agences étatiques, des collectivités et des entreprises publiques et privées
<b>6 : Evaluation des politiques publiques</b>	

L'action ne s'inscrit pas dans un programme plus vaste de l'UE. Toutefois, elle recherchera des synergies avec le programme Bonne Gouvernance du Ministère chargé de la bonne gouvernance et lutte contre la corruption.

Programmes	Dotations budgétaires		Niveau réel des besoins/Ref PTT 2022-2024
	2021	2022	Année
<b>1 : ITIE Gabon</b>	250 millions F.CFA / 381 098 Euros	400 millions F.CFA / 609 756 Euros	700 millions F.CFA / 1 067 073 Euros

# PARTIE B. DEMANDE COMPLETE

## 2 DETAILS DU PROGRAMME

### 2.1. Cadre stratégique

Le plan stratégique du Gabon émergent (PSGE, vision 2025) décline le chemin vers l'émergence. Il s'articule sur quatre (4) fondations (développement durable, gouvernance, capital humain, infrastructures) et trois piliers de l'émergence (Gabon vert, Gabon industriel, Gabon des services). Il vise à adresser les trois défis majeurs suivants, (i) accélérer la croissance économique et en diversifier les sources, (ii) réduire la pauvreté et les inégalités sociales et (iii) assurer une gestion durable des ressources pour les générations futures. Les actions du présent programme sont compatibles et alignées avec les orientations de trois fondations dont celle du développement durable, de la gouvernance et du capital humain qui prévoient ce qui suit :

#### 2.1.1. Fondation développement durable

Le développement durable garantit une valorisation optimale des ressources du Gabon, dans une optique de préservation des intérêts des générations futures. Cela passe notamment par une meilleure connaissance des ressources naturelles du pays, une planification optimale de leur allocation et une large diffusion au sein de la société gabonaise du nouveau paradigme du développement durable. Un objectif stratégique permettra de matérialiser cette fondation : Instaurer un nouveau modèle de développement qui intègre le bien-être humain, l'équité sociale, la croissance durable et la conservation environnementale.

#### 2.1.2. Fondation gouvernance (institutionnelle, juridique, économique)

La gouvernance constitue un préalable à l'attractivité d'un pays. Dans un environnement de mondialisation, elle se révèle déterminante dans les décisions des investisseurs. Renforcer la gouvernance signifiera de l'aligner aux exigences du PSGE. Ainsi, au niveau de la gouvernance institutionnelle, elle requiert non seulement de moderniser l'Administration, de consolider les règles de l'Etat de droit et de redynamiser la diplomatie gabonaise, mais également de promouvoir le développement local, la décentralisation et la participation citoyenne.

Au niveau de la gouvernance juridique, elle requiert la refonte de l'ensemble du cadre juridique nationale et son alignement au PSGE, notamment à travers une Loi d'Orientation et de Programmation du Gabon Emergent. Au niveau de la gouvernance économique, elle requiert un assainissement du cadre macroéconomique, à travers une gestion rigoureuse des finances publiques, le développement des statistiques comme véritable outil d'information et d'aide à la décision économique, la mise en place d'un environnement des affaires de classe internationale et une politique dynamique d'appui aux PME.

Son opérationnalisation se fait par l'objectif stratégique « *développer les données de base permettant de construire un système d'information national cohérent* » à travers le Programme Phare Grands Registres de l'Etat (personnes physiques, personnes morales), Plan National Géomatique, par l'objectif stratégique « *aligner le cadre stratégique du PSGE* » à travers le Programme Phare Réforme et de Modernisation de l'Administration, le Plan Sectoriel Justice, le Plan Sectoriel Affaires Etrangères, le Programme Phare Cadre Juridique du Gabon Emergent, par « *l'objectif stratégique 5 : aligner la gouvernance économique au PSGE* » à travers le Programme Phare Réforme Budgétaire, le Programme Phare Cadre de Politique Economique, le Programme Phare d'information et d'aide à la décision économique et le Programme Phare d'appui à l'investissement et au secteur privé.

#### 2.1.3. Fondation capital humain

Le développement du capital humain doit permettre d'offrir une éducation de qualité à tous pour favoriser l'ascension sociale, de doter la nouvelle économie du Gabon Emergent des qualifications et compétences dont elle a besoin, de promouvoir l'éducation tout au long de la vie et d'assurer l'appropriation par la population gabonaise des valeurs propices à l'émergence. Son opérationnalisation

se fait par l'objectif stratégique « offrir une éducation de qualité à tous pour favoriser l'ascension sociale » à travers le Plan Sectoriel Education.

## **2.2. Demandeur du programme : Ministère de l'économie et de la relance tutelle de l'ITIE Gabon**

### **Ministère de l'Economie et de la Relance**

Le Ministère de l'Economie et de la Relance est chargé de la conception et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'économie et de relance. Il est composé du Cabinet du Ministre, du Secrétariat Général, de l'Inspection Générale des Services et de Directions Générales et entités d'économie (CDC, DGDDI, DGCCRF, CAISTAB, DNA, DGS, DGD, DGP, DGI). Il bénéficie dans la mise en œuvre de ses activités de l'appui et de l'assistance technique des partenaires au développement. Le MER abrite et assure le pilotage du programme Gabon-FMI. Il assure également la tutelle technique de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Gabon (ITIE Gabon).

### **Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Gabon (ITIE Gabon)**

Le Groupe d'intérêt de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Gabon (GI-EITI Gabon) a été créé par le décret n°00535/PR/MEFBP du 08 juillet 2005. Il a été réorganisé à travers le décret n° 579/PR/MEPPDD du 22 décembre 2016 puis le décret n°0077/PR/MER du 22 mars 2021 lui donnant sa nouvelle dénomination de « Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Gabon, ITIE Gabon ». C'est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) placé sous la tutelle du Ministre chargé de l'Economie.

L'ITIE Gabon a pour mission d'assurer la mise en œuvre et le suivi des principes et mesures fixées dans le cadre de l'ITIE. Il comprend un Groupe Multipartite (GMP) et un Secrétaire Technique Permanent (STP). Le GMP est composé de 20 membres (Président inclus) répartis en 4 collèges (Administration publique, Secteur privé, Société civile, Opérateurs publics) et d'un STP dont l'effectif ne peut excéder 20 membres, composé d'agents publics recrutés et mis à la disposition par les organismes et les administrations dont ils relèvent.

## **2.3. Contexte sectoriel et enjeux**

### **2.3.1. Secteur des industries extractives au Gabon : mise en œuvre de la norme ITIE**

L'initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) est un mécanisme volontaire qui vise à renforcer, dans les pays riches en ressources pétrolières, gazières et minières, la bonne gouvernance des revenus issus de leurs exploitations. L'ITIE exige la publication annuelle de rapports ITIE, incluant la divulgation des revenus significatifs de l'État issus des industries extractives, ainsi que la divulgation de tous les paiements significatifs versés au gouvernement par les entreprises pétrolières, gazières et minière.

L'adhésion du Gabon à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) a été rendue publique le 21 octobre 2021 par le Conseil d'Administration de l'ITIE. Il est devenu le 56e pays dans le monde et le 27e en Afrique à mettre en œuvre la norme mondiale pour la bonne gestion des ressources pétrolières, gazières et minières. Cette nouvelle adhésion intervient après huit ans de suspension. Les exigences de la norme obligent le Gabon de publier son premier rapport ITIE 2021 au plus tard le 21 avril 2023 et de démarrer sa première validation au plus tard le 1er juillet 2024.

Cette adhésion confère au Gabon le statut de « pays candidat » à l'initiative pour la Transparence dans les industries extractives et l'engage à publier régulièrement l'information relative aux revenus générés par l'exploitation des secteurs pétrolier, gazier et minier et les paiements associés effectués à l'État par les entreprises parties prenantes dans le périmètre défini par le Groupe Multipartite de l'ITIE Gabon.

Ainsi, lorsqu'elle est bien mise en œuvre, l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) peut permettre la fourniture des informations sectorielles aux parties prenantes ainsi qu'au grand public et à terme servir de catalyseur pour l'amélioration du recouvrement des recettes et de l'accélération des réformes sectorielles. La transparence est donc un élément essentiel pour influencer

la gouvernance des secteurs pétrolier, gazier et minier et atténuer les récriminations entre populations et les entreprises extractives.

En outre, le Groupe Multipartite de l'ITIE Gabon s'est doté d'un plan de travail triennal (2022-2024) visant à soutenir à l'horizon 2024, le développement des trois (3) dimensions de la transparence (divulgateur extractive, traçabilité extractive, traçabilité des entreprises), l'intégration des principes, critères et indicateurs de l'ITIE dans le dispositif national décisionnel, la recherche des synergies et complémentarités avec d'autres secteurs extractifs connexes prioritaires pour lesquels des réformes sont en cours dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Accélération de la Transformation du Gabon (PAT 2021-2023).

### **2.3.2. Enjeux pour l'administration gabonaise**

Les principaux enjeux de ce programme sont les suivants :

Enjeu 1 : Garantir la moralisation de la vie publique et la consolidation de l'état de droit ;

Enjeu 2 : Assurer une meilleure gouvernance des affaires publiques et du secteur des industries extractives ;

Enjeu 3 : Assurer la transparence accrue dans la gestion des finances publiques et du secteur des industries extractives ;

Enjeu 4 : Lutter efficacement contre les inégalités, la pauvreté et l'exclusion ;

Enjeu 5 : Assurer une distribution juste, équitable et transparente des fruits de la croissance ;

Enjeu 6 : Evaluer les risques de corruption et lutter contre le développement de l'économie souterraine et les flux financiers illicites du secteur des industries extractives.

## **2.4. Objectifs global, sectoriel et spécifiques du programme**

**L'objectif global (OG)** est de contribuer à la promotion de la gouvernance responsable et transparente et au renforcement de la surveillance des activités du secteur des industries extractives au Gabon en vue d'une croissance économique inclusive contribuant au développement durable et à la réduction de la fragilité des populations.

**Le résultat attendu (RA)** est d'arriver à une gestion durable et responsable des richesses dérivées des ressources extractives bénéficiant aux citoyens, à l'amélioration de leurs bien-être et cadres de vie

**L'objectif sectoriel (OS)** vise à renforcer l'utilisation rationnelle des revenus du secteur extractif et développer des capacités d'audit desdits revenus au bénéfice des parties prenantes

**Les objectifs spécifiques (OS)** consistent en :

- ✓ OS1 : Promouvoir la gouvernance responsable et la transparence du secteur extractif, asseoir la crédibilité et rendre fonctionnel le GMP et STP ITIE Gabon
- ✓ OS2 : Renforcer les capacités des parties prenantes et dispositifs de la surveillance du secteur extractif

## **2.5. Résultats escomptés**

R1 : La gouvernance responsable et la transparence du secteur extractif sont promues et permettent d'asseoir la crédibilité du GMP/STP ITIE Gabon

R2 : Les capacités des parties prenantes et dispositifs de la surveillance du secteur extractif sont renforcés

## **2.6. Activités indicatives**

OS1 : Promouvoir la gouvernance responsable et la transparence du secteur extractif

Activité 1 : Réaliser des études diagnostiques approfondies en référence aux exigences de la norme

Activité 2 : Opérationnaliser les outils de bonne gouvernance et de la transparence

OS2 : Renforcer les capacités des parties prenantes et dispositifs de la surveillance du secteur extractif

Activité 1 : Organiser des sessions de formations thématiques

Activité 2 : Réaliser des études diagnostiques approfondies en référence aux exigences de la norme

Activité 3 : Opérationnaliser les outils anti-corruption et de surveillance des industries extractives

## 2.7. Objectifs/résultats/risques/mesures d'atténuation

Quatre types d'actions sont prévus et mèneront aux produits, aux effets puis à l'impact du programme dans sa globalité). Il s'agira :

- (1) de la réalisation des **études diagnostiques** pour affiner le cadrage de la mise en œuvre de la norme ITIE au Gabon
- (2) de la **mobilisation de l'assistance technique** à long terme lié à l'exécution du plan de travail de l'ITIE Gabon
- (3) du **renforcement des capacités** des parties prenantes à travers l'organisation de séminaires de formations thématiques
- (4) de la **communication, sensibilisation, plaidoyer et coordination** pour accroître la visibilité et l'impact du programme.

Objectifs spécifiques	Résultats	Risques	Mesures d'atténuation
<b>OS1</b> : Promouvoir la gouvernance responsable et la transparence du secteur extractif, asseoir la crédibilité et rendre fonctionnel le GMP et STP ITIE Gabon	<b>R1</b> : La gouvernance responsable et la transparence du secteur extractif sont promues et permettent d'asseoir la crédibilité du GMP/STP ITIE Gabon	Refus des parties prenantes de collaborer avec la coordination du projet  Mise à disposition tardive des ressources et moyens de travail	Mener une approche inclusive et participative pour une adhésion préalable des groupes cibles  Sensibilisation des responsables et décideurs sur la disponibilité à temps des ressources
<b>OS2</b> : Renforcer les capacités des parties prenantes et dispositifs de la surveillance du secteur extractif	<b>R2</b> : Les capacités des parties prenantes et dispositifs de la surveillance du secteur extractif sont renforcés	Faible performance de la gestion par l'équipe du programme  Mauvaise maîtrise des contextes sectoriels du programme  Difficultés d'accès aux données et informations	Recrutement d'un personnel qualifié et familier avec les procédures des projets de l'UE  Proposition d'une documentation fournie et détaillée  Sensibilisation des responsables et décideurs

## 2.8. Questions transversales

Le programme intégrera les questions transversales pertinentes telles que la promotion des droits de l'homme, l'égalité entre les hommes et les femmes, la démocratie, la bonne gouvernance, la paix et sécurité, le crime organisé et les trafics, l'aide à la jeunesse, la transparence, l'approche genre, etc.

## 2.9. Groupes cibles

Sans être exhaustif, les parties prenantes mentionnées ci-dessous seront concernées par les activités du programme.

Catégories	Parties Prenantes	Domaines
<b>Administration publique</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Présidence de la République (PR)</li> <li>2. Primature (PM)</li> <li>3. Direction Générale du Trésor Public et de la Comptabilité Publique (DGTPCP)</li> <li>4. Direction Générale de l'Industrie et de la Compétitivité (DGIC)</li> <li>5. Direction Générale de l'Agence Nationale de Promotion des Investissements (DGANPI)</li> <li>6. Direction Générale des Douanes Gabonaises (DGDG)</li> <li>7. Direction Générale des Impôts (DGI)</li> <li>8. Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG)</li> <li>9. Direction Générale des Affaires Etrangères (DGAE)</li> <li>10. Direction Générale des Collectivités locales (DGCL)</li> <li>11. Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN)</li> <li>12. Direction Générale des Forêts (DGF)</li> <li>13. Direction Générale de l'Agriculture (DGA)</li> <li>14. Direction Générale de la Pêche et Aquaculture (DGPA)</li> <li>15. Direction Générale des Hydrocarbures (DGH)</li> <li>16. Direction Générale de l'Economie et de la Comptabilité Publique (DGECP)</li> <li>17. Direction Générale du Budget et des Comptes Publiques (DGBCP)</li> <li>18. Direction Générale de la Promotion de la Bonne Gouvernance (DGPPBG)</li> <li>19. Direction Générale de la Lutte Contre la Corruption (DGLCC)</li> <li>20. Chambre de Commerce et Industrie du Gabon (CCIG)</li> <li>21. Caisse de Dépôt et Consignation (CDC)</li> <li>22. Fonds Gabonais des Investissements Stratégiques (FGIS)</li> <li>23. Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE)</li> <li>24. Cour des Comptes (CC)</li> <li>25. Conseil d'Etat (CE)</li> <li>26. Commission Nationale de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI)</li> <li>27. Autorité Nationale de Vérification et d'Audit (CNLCEI)</li> <li>28. Agence Nationale d'Investigations Financières (ANIF)</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Politiques publiques</li> <li>▪ Gouvernance, Transparence, Redevabilité</li> <li>▪ Certification des comptes</li> <li>▪ Financement du développement</li> <li>▪ Vérifications et Audits</li> </ul>
<b>Représentations diplomatiques</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>29. France</li> <li>30. Etats-Unis d'Amérique</li> <li>31. Allemagne</li> </ol>	Diplomatie des ressources naturelles

	32. Chine	
<b>Société civile</b>	33. GMP ITIE Gabon Représentant de la Gouvernance 34. GMP ITIE Gabon Représentant Mines 35. GMP ITIE Gabon Représentant Pétrole 36. GMP ITIE Gabon Représentant Environnement 37. GMP ITIE Gabon Représentant Presse/Média	Sensibilisation des parties prenantes Dialogue public citoyen
<b>Banques et assurances</b>	38. BGFIBank 39. UGB 40. UBA 41. BICIG	Finance Flux financiers
<b>Entreprises du secteur privé</b>	42. Président de l'UMIGA 43. Président de l'UPEGA 44. Président de l'ONEC 45. Confédération Patronale du Gabon (CPG) 46. Fédération Gabonaise des Sociétés d'Assurances (FEGASA) 47. Association Professionnelle des Etablissements de Crédits du Gabon (APEC Gabon)	Défense des droits des entreprises privées du secteur extractif
<b>Entreprises du secteur public « opérateurs publics »</b>	48. Gabon Oil Company (GOC) 49. Société Equatoriale de Mines (SEM) 50. Gas Power Company (GPC) 51. Société Gabonaise de Raffinerie (SOGARA) 52. Société Gabonaise d'Entreposage des Produits Pétroliers (SGEPP) 53. Société PETROGABON (PG) 54. Société GAB'OIL (GO) 55. Société PIZOLUB (PL)	Opérations du secteur extractif (exploration, production, transport, commercialisation)  Transparence et redevabilité selon la norme ITIE 2019
<b>Bailleurs de fonds et organisations internationales, régionales et sous-régionales de développement</b>	56. Fonds Monétaire International (FMI) 57. Banque Mondiale (BM) 58. Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC Gabon) 59. Agence Française de Développement (AFD) 60. Banque Africaine de Développement (BAD) 61. Union Européenne (UE) 62. Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) 63. Groupe d'Action Contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC) 64. Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)	Mobilisation des ressources, assistance technique et appui à la prédictibilité des indices internationaux
<b>Institutions de formation et de recherches</b>	65. Université Omar Bongo 66. Institut de l'Economie et des Finances 67. Ecole Nationale d'Administration 68. Ecole Nationale de la Magistrature	Développement des compétences du capital humain
<b>Parlement</b>	69. Assemblée Nationale 70. SENAT	Législation

## 2.10. Approche de mise en œuvre

Pour la mise en œuvre de l'ensemble des activités prévues, la méthode choisie est basée sur la participation des groupes cibles à l'ensemble des activités afin d'atteindre les résultats du programme. Les raisons qui justifient le choix de cette méthodologie sont en lien avec les risques identifiés et les mesures d'atténuation proposés. L'implication des groupes cibles à la mise en œuvre des activités est source de l'obtention des résultats escomptés et les moyens proposés (local du projet, véhicule, ordinateurs, référentiels, consommables et fournitures) sont nécessaires à la mise en œuvre des activités.

Cette mise en œuvre s'appuiera sur les organes et ressources suivantes :

1. **Le comité de pilotage (COPIL) :** Il sera composé des représentants des directions générales et des groupes cibles et parties prenantes. Un cahier des charges définira le mandat, les missions, attributions et modalités de fonctionnement du COPIL
2. **Le comité de coordination (COMCOR) :** Il sera composé des responsables des sous-comité thématiques du comité de suivi des programmes économique et financiers pilotés par le Premier Ministre et déjà opérationnel. Un cahier des charges définira le mandat, les missions, attributions et modalités de fonctionnement du COMCOR
3. **L'Equipe technique opérationnelle du programme sera constituée de :**

**Expert principal, chef de mission (50% de temps)**

- (i) Assurer le pilotage et la supervision de la mise en œuvre du programme ;
- (ii) Gérer les relations entre les trois directions générales et la délégation de l'UE ;
- (iii) Participer et animer les réunions du comité de pilotage ;
- (iv) Participer à la formation modules et assurera le renforcement des capacités des groupes cibles et autres parties prenantes en collaboration avec les consultants.

**Expert financier (50% de temps)**

- (i) Assurer la gestion financière du programme ;
- (ii) Contrôler la gestion administrative et financière des activités réalisées
- (iii) Produire les rapports financiers du programme.

**Expert chargé de projet et de suivi (100% de temps) :**

- (i) Appuyer la mise en œuvre de l'ensemble des activités ;
- (ii) Elaborer un dispositif permettant d'assurer le suivi-évaluation du projet, vérifier les indicateurs du projet ;
- (iii) Produire le rapport narratif du projet sur la base des rapports d'activités des associés.

**Coordonnateur local es activités (50% de temps)**

- (i) Assurer la coordination de l'ensemble des activités du projet au Gabon ;
- (ii) Ordonner les dépenses ;
- (iii) Veiller à la bonne gestion des ressources et activités ;
- (iv) Animer les réunions des équipes techniques

**Chargé de programmes (50% de temps)**

- (i) Mettre en œuvre le plan d'action ;
- (ii) Veiller au respect du chronogramme ;
- (iii) Définir les stratégies pour une gestion efficace des activités ;
- (iv) Centraliser les comptes rendus d'activités ;
- (v) Participer aux réunions de pilotage et de coordination ;
- (vi) Elaborera les rapports narratifs des activités.

**Chargé de la gestion administrative et financière (100% de temps)**

- (i) Assurer la gestion financière et matérielle ;
- (ii) Veiller au respect des directives et règles de UE ;
- (iii) Préparer tous les documents relatifs à la programmation, au suivi et à l'exécution des commandes, dépenses et acquisition ;
- (iv) Superviser la programmation et l'utilisation des acquisitions des biens et des services ;
- (v) Elaborer les rapports financiers ;
- (vi) Gérer les ressources humaines ;
- (vii) Préparer les différentes missions de l'Expert principal, Chef de mission, des consultants et autres experts.

**Groupes cibles :** Leur rôle et leur participation au programme sont les conditions premières de leur choix. En participant à la mise en œuvre de l'ensemble des activités, ils pourront impulser une dynamique au sein de leurs institutions respectives.

## 2.11. Modalités de contrôle et de suivi

La planification, le suivi de la mise en œuvre et des impacts du programme constitue un axe essentiel. Un suivi systématique de la mise en œuvre et la mesure des effets du programme sur les groupes cibles et les bénéficiaires finaux sera réalisé en s'appuyant sur un Système de Suivi-Évaluation et Apprentissage (SSEA) à mettre en place au début du projet. Le SSEA sera conçu sur la base des indicateurs de résultats et des outils spécifiques de recueil identifiés. Une collecte des données, à travers les rapports d'activités, sera organisée chaque semestre auprès des groupes cibles pour évaluer les effets et l'impact du projet. Les outils de suivi seront développés pour la collecte des informations devant servir à la réalisation des évaluations périodiques des activités du programme. L'ensemble du dispositif reposera donc sur le SSEA.

À la fin de la mise en œuvre du projet, un rapport narratif et un rapport financier vont sanctionner la clôture des activités. Ces rapports respecteront les exigences de la Commission Européenne (CE).

S'agissant du suivi externe (audit et évaluation finale externe), elle sera confiée à un consultant spécialiste des procédures applicables aux projets de la CE pour assurer le suivi externe dudit programme. L'évaluation portera sur l'efficacité et l'efficience de l'exécution, le respect du chronogramme, les progrès atteints par rapport aux engagements pris et enfin les effets et la viabilité du programme. Un audit externe sur la gestion administrative et financière sera organisé à la fin du projet par un cabinet d'audit externe reconnu selon les normes de la Commission Européenne. Le programme se soumettra à tout audit ou visites externes de monitoring proposés par l'Union Européenne.

## 2.12. Budget prévisionnel

Les activités des objectifs spécifiques (OS1 et OS2) correspondent à celles déjà décrites dans le plan de travail 2022-2024 de l'ITIE Gabon

**OS1 : Promouvoir la gouvernance responsable et la transparence du secteur extractif**

Activité 1 : Réaliser des études diagnostiques approfondies en référence aux exigences de la norme

Activité 2 : Opérationnaliser les outils de bonne gouvernance et de la transparence

**OS2 : Renforcer les capacités des parties prenantes et dispositifs de la surveillance du secteur extractif**

Activité 1 : Organiser des sessions de formations thématiques

Activité 2 : Réaliser des études diagnostiques approfondies en référence aux exigences de la norme

Activité 3 : Opérationnaliser les outils anti-corruption et de surveillance des industries extractives

Ces activités ont été extraites dudit plan de travail et sont illustrées ci-dessous.

### **OS1 : Promouvoir la gouvernance responsable et la transparence du secteur extractif**

Activités	Résultats
Organiser les colloques provinciaux sur la gouvernance et la transparence du secteur extractif au Gabon (A1.2.9)	Publication des actes des colloques (R1.2.9)
Développer et mettre en œuvre l'index national de suivi de la gouvernance et la transparence du secteur des industries extractif gabonais (A1.2.11)	Suivi en temps réel des progrès des entreprises privées et publiques dans la mise en œuvre de l'ITIE (R1.2.11)

Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'un système de télédéclaration et de traçabilité des taxes et revenus dans la comptabilité des finances publiques (A2.1.3)	Rapport diagnostic validé et publié (R2.1.3)
Réaliser une étude diagnostique du cadre légal, du régime fiscal, l'octroi de licences et de la transparence des contrats (A2.1.4)	Rapport diagnostic validé et publié (R2.1.4)
Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place de la propriété réelle et du développement de la politique des données ouvertes (A2.1.5)	Rapport de l'étude de faisabilité validé et publié (R2.1.5)
Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place du registre des bénéficiaires effectifs des licences des entreprises privées et publiques (A2.1.6)	Rapport de l'étude de faisabilité validé et publié (R2.1.6)
Réaliser une étude sur l'audit de passation des marchés pétroliers et miniers et octroi des contrats et des licence (A2.1.14)	Rapport validé et publié (R2.1.14)
Réaliser une étude sur l'audit fiscal du cadastre pétrolier et minier (A2.1.15)	Rapport validé et publié (R2.1.15)
Réaliser une étude sur la commercialisation des matières premières (pétrole, gaz, mines) (A2.1.16)	Rapport validé et publié (R2.1.16)
Réaliser une étude sur l'intégration d'autres secteurs des ressources naturelles renouvelables (forêt, biodiversité, pêche, agriculture) dans le périmètre de l'ITIE au Gabon (A2.1.17)	Rapport validé et publié (R2.1.17)
Réaliser une étude sur les outils informatiques et de mainstreaming pour la divulgation systématique de l'information ITIE au Gabon (A2.1.19)	Rapport validé et publié (R2.1.19)
Réaliser une étude sur le système financier du carbone forestier pour le financement innovant des activités de l'ITIE au Gabon (R2.1.20)	Rapport validé et publié (R2.1.20)
Mettre en place une plate-forme de cadastre minier et pétrolier en ligne de diffusion des informations (A3.4.6)	Effectivité de divulgations régulières des informations thématiques dont les blocs, bénéficiaires, activités, accords, contrats (R3.4.6)

## **OS2 : Renforcer les capacités des parties prenantes et dispositifs de la surveillance du secteur extractif**

<b>Activités</b>	<b>Résultats</b>
Réaliser une évaluation de la vulnérabilité dans les domaines à haut risque de corruption et mettre en oeuvre une stratégie dans le secteur extractif (A3.5.1)	Mise en oeuvre d'une stratégie de maîtrise des risques de corruption et flux financiers illicites (R3.5.1)
Participer aux activités pilotes de collecte, traitement et de diffusion des statistiques des flux financiers illicites (FFI) dans le secteur extractif gabonais (A3.5.3)	Effectivité du renforcement des capacités statistiques des parties prenantes (R3.5.3)

Réaliser l'évaluation environnementale des sites extractifs et la surveillance de la mise en œuvre des PGES/EIES des compagnies extractives (A3.6.5)	La société civile assure un suivi environnemental et risques industriels et restauration de certains sites extractifs dégradés (R3.6.5)
Evaluer les besoins de remise en état et fermeture des sites extractifs, d'indemnisation des groupes sociaux impactés par la perte de moyens de subsistance (A3.6.6)	Disponibilité des diagnostics de l'état des sites extractifs (R3.6.6)
Elaborer et mettre en œuvre la politique ITIE et former les utilisateurs (A3.8.8)	Les entreprises publiques s'engagent et s'organisent à mettre en œuvre la norme ITIE 2019 (cellule ITIE créée et référents ITIE désignés, banque de données ITIE constituées, feuille de route et plan d'action de la mise en œuvre de la norme ITIE, plan de formations) (R3.8.8)
Elaborer et mettre en œuvre la politique anti-corruption basée sur les dispositifs standardisés de prévention et de détection des faits de corruption et des flux financiers illicites et former les utilisateurs (A3.8.9)	Les entreprises publiques sont dotées de dispositifs anti-corruption (cartographie des risques, code de conduite, dispositif formation, dispositif d'alerte, procédure d'évaluation des tiers, dispositif de contrôle et d'évaluation interne, responsables conformité anti-corruption désignés) (R3.8.9)

Le coût total du projet est estimé à **1 343 255 €** dont **1 136 433 €** sont à imputés à l'UE et **150 000 €** sont financés en nature par le Gouvernement gabonais. Le budget du programme se présente de la manière suivante :

N°	Activités	F.CFA	EUROS	%
<b>CONTREPARTIE DU GABON EN NATURE</b>				
1	Bâtiment	19 666 800	30 000	2,23%
2	Personnel (indemnités et salaires)	32 778 000	50 000	3,72%
3	Matériels/Equipements	13 111 200	20 000	1,49%
4	Fonctionnement	32 778 000	50 000	3,72%
<b>SOUS-TOTAL (1):</b>		<b>98 334 000</b>	<b>150 000</b>	<b>11,17%</b>
<b>CONTRIBUTION EN NUMERAIRE SOLLICITEE AUPRES DE L'UE</b>				
1	Organiser les colloques provinciaux sur la gouvernance et la transparence du secteur extractif au Gabon (A1.2.9)	45 000 000	68 644	5,11%
2	Développer et mettre en œuvre l'index national de suivi de la gouvernance et la transparence du secteur des industries extractif gabonais (A1.2.11)	40 000 000	61 017	4,54%
3	Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'un système de télédéclaration et de traçabilité des taxes et revenus dans la comptabilité des finances publiques (A2.1.3)	15 000 000	22 881	1,70%

4	Réaliser une étude diagnostique du cadre légal, du régime fiscal, l'octroi de licences et de la transparence des contrats (A2.1.4)	10 000 000	15 254	1,14%
5	Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place de la propriété réelle et du développement de la politique des données ouvertes (A2.1.5)	10 000 000	15 254	1,14%
6	Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place du registre des bénéficiaires effectifs des licences des entreprises privées et publiques (A2.1.6)	10 000 000	15 254	1,14%
7	Réaliser une étude sur l'audit de passation des marchés pétroliers et miniers et octroi des contrats et des licence (A2.1.14)	15 000 000	22 881	1,70%
8	Réaliser une étude sur l'audit fiscal du cadastre pétrolier et minier (A2.1.15)	15 000 000	22 881	1,70%
9	Réaliser une étude sur la commercialisation des matières premières (pétrole, gaz, mines) (A2.1.16)	15 000 000	22 881	1,70%
10	Réaliser une étude sur l'intégration d'autres secteurs des ressources naturelles renouvelables (forêt, biodiversité, pêche, agriculture) dans le périmètre de l'ITIE au Gabon (A2.1.17)	15 000 000	22 881	1,70%
11	Réaliser une étude sur les outils informatiques et de mainstreaming pour la divulgation systématique de l'information ITIE au Gabon) (A2.1.19)	15 000 000	22 881	1,70%
12	Réaliser une étude sur le système financier du carbone forestier pour le financement innovant des activités de l'ITIE au Gabon (R2.1.20)	15 000 000	22 881	1,70%
13	Mettre en place une plate-forme de cadastre minier et pétrolier en ligne de diffusion des informations (A3.4.6)	15 000 000	22 881	1,70%
14	Réaliser une évaluation de la vulnérabilité dans les domaines à haut risque de corruption et mettre en oeuvre une stratégie dans le secteur extractif (A3.5.1)	15 000 000	22 881	1,70%
15	Participer aux activités pilotes de collecte, traitement et de diffusion des statistiques des flux financiers illicites (FFI) dans le secteur extractif gabonais (A3.5.3)	40 000 000	61 017	4,54%
16	Réaliser l'évaluation environnementale des sites extractifs et la surveillance de la mise en oeuvre des PGES/EIES des compagnies extractives (A3.6.5)	300 000 000	457 624	34,07%

17	Evaluer les besoins de remise en état et fermeture des sites extractifs, d'indemnisation des groupes sociaux impactés par la perte de moyens de subsistance (A3.6.6)	10 000 000	15 254	1,14%
18	Réaliser les études diagnostiques préalables, élaborer et mettre en œuvre la politique ITIE et former les parties prenantes (A3.8.8)	50 000 000	76 271	5,68%
19	Elaborer et mettre en œuvre la politique anti-corruption basée sur les dispositifs standardisés de prévention et de détection des faits de corruption et des flux financiers illicites et former les utilisateurs (A3.8.9)	45 000 000	68 644	5,11%
20	Renforcer les capacités des parties prenantes en matière d'audit des revenus du secteurs extractif, de lutte contre la corruption et flux financiers illicites	50 000 000	76 271	5,68%
21	Imprévu (5%)	37 250 000	56 822	4,23%
<b>SOUS-TOTAL (2):</b>		<b>745 000 000</b>	<b>1 136 433</b>	<b>84,60%</b>
<b>TOTAL (SOUS-TOTAL 1+2+IMPREVUS):</b>		<b>880 584 000</b>	<b>1 343 255</b>	<b>100,00%</b>

### 2.13. Chronogramme indicatif

L'aperçu du calendrier indicatif de mise en oeuvre des activités du programme est présenté ci-après.

N°	Activités	2022	2023	2024	Intervenants
<b>OS1 : Promouvoir la gouvernance responsable et la transparence du secteur extractif</b>					
1	Organiser les colloques provinciaux sur la gouvernance et la transparence du secteur extractif au Gabon (A1.2.9)				GMP/STP/ITIE
2	Développer et mettre en œuvre l'index national de suivi de la gouvernance et la transparence du secteur des industries extractif gabonais (A1.2.11)				GMP/STP/ITIE Assistance technique
3	Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'un système de télédéclaration et de traçabilité des taxes et revenus dans la comptabilité des finances publiques (A2.1.3)				GMP/STP/ITIE Assistance technique
4	Réaliser une étude diagnostique du cadre légal, du régime fiscal, l'octroi de licences et de la transparence des contrats (A2.1.4)				GMP/STP/ITIE Assistance technique
5	Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place de la propriété réelle et du développement de la politique des données ouvertes (A2.1.5)				GMP/STP/ITIE Assistance technique

6	Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place du registre des bénéficiaires effectifs des licences des entreprises privées et publiques (A2.1.6)				GMP/STP/ITIE Assistance technique
7	Réaliser une étude sur l'audit de passation des marchés pétroliers et miniers et octroi des contrats et des licence (A2.1.14)				GMP/STP/ITIE Assistance technique
8	Réaliser une étude sur l'audit fiscal du cadastre pétrolier et minier (A2.1.15)				GMP/STP/ITIE Assistance technique
9	Réaliser une étude sur la commercialisation des matières premières (pétrole, gaz, mines) (A2.1.16)				GMP/STP/ITIE Assistance technique
10	Réaliser une étude sur l'intégration d'autres secteurs des ressources naturelles renouvelables (forêt, biodiversité, pêche, agriculture) dans le périmètre de l'ITIE au Gabon (A2.1.17)				GMP/STP/ITIE Assistance technique
11	Réaliser une étude sur les outils informatiques et de mainstreaming pour la divulgation systématique de l'information ITIE au Gabon) (A2.1.19)				GMP/STP/ITIE Assistance technique
12	Réaliser une étude sur le système financier du carbone forestier pour le financement innovant des activités de l'ITIE au Gabon (R2.1.20)				GMP/STP/ITIE Assistance technique
13	Mettre en place une plate-forme de cadastre minier et pétrolier en ligne de diffusion des informations (A3.4.6)				GMP/STP/ITIE Assistance technique
<b>OS2 : Renforcer les capacités des parties prenantes et dispositifs de la surveillance du secteur extractif</b>					
14	Réaliser une évaluation de la vulnérabilité dans les domaines à haut risque de corruption et mettre en oeuvre une stratégie dans le secteur extractif (A3.5.1)				GMP/STP/ITIE Assistance technique
15	Participer aux activités pilotes de collecte, traitement et de diffusion des statistiques des flux financiers illicites (FFI) dans le secteur extractif gabonais (A3.5.3)				GMP/STP/ITIE Consultants
16	Réaliser l'évaluation environnementale des sites extractifs et la surveillance de la mise en œuvre des PGES/EIES des compagnies extractives (A3.6.5)				GMP/STP/ITIE Consultants
17	Evaluer les besoins de remise en état et fermeture des sites extractifs, d'indemnisation des groupes sociaux impactés par la perte de moyens de subsistance (A3.6.6)				GMP/STP/ITIE Consultants

18	Réaliser les études diagnostiques préalables, élaborer et mettre en œuvre la politique ITIE et former les parties prenantes (A3.8.8)				GMP/STP/ITIE Consultants
19	Elaborer et mettre en œuvre la politique anti-corruption basée sur les dispositifs standardisés de prévention et de détection des faits de corruption et des flux financiers illicites et former les utilisateurs (A3.8.9)				GMP/STP/ITIE Consultants
20	Renforcer les capacités des parties prenantes en matière d'audit des revenus du secteurs extractif, de lutte contre la corruption et flux financiers illicites				GMP/STP/ITIE Consultants